Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 148 (1997)

Heft: 10

Rubrik: Vereinsangelegenheiten = Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- Marktanalyse und heutige wie zukünftige Verwendung von Eichenholz (Erhöhung der Wertschöpfung)

Die ERFA-Gruppe «QUERCUS» wurde vorerst nur in loser Form konstituiert. Sie lebt von den periodisch vorgesehenen Veranstaltungen, welche von Mitgliedern der ERFA-Gruppe organisiert werden. Eine kleine Gruppe stellt die Koordination sicher. Der Kreis der Teilnehmenden ist grundsätzlich offen, persönliches Interesse und ein beruflicher Bezug zur Eiche sind jedoch wichtige Voraussetzungen.

Die nächste Veranstaltung von «QUERCUS» findet am *Dienstag, 21. Oktober 1997 im Forstkreis 6. Bülach (ZH) zum Thema «Erfolgskontrolle Eichenförderung» statt.* Die Exkursion wird von Forstmeister Walter Leimbacher geleitet.

Vorerst stellt sich Barbara Remund Zuffi als Anlaufstelle der ERFA-Gruppe «QUERCUS» mit folgender Kontaktadresse zur Verfügung:

QUERCUS Tel. 026/684 16 32
c/o Kreisforstamt Fax. 026/684 26 22
Postfach
1784 Courtepin

Zeckeninformationen im Internet

Das Pharmaunternehmen IMMUNO (Schweiz) AG ist neu im World Wide Web (WWW) mit Informationen zu Zeckenkrankheiten und Präventionsmassnahmen vertreten. Aber auch Daten über die aus Blutplasma gewonnenen Arzneimittel sowie über das Unternehmen sind auf der neuen Homepage abrufbar.

Ein Zeckenstich sorgt verständlicherweise für Verunsicherung. Zwar hat man viel darüber gelesen, wie die Zecken fachgerecht entfernt werden müssen. Im entscheidenden Moment ist man sich aber dennoch über das geeignete Vorgehen nicht mehr ganz im klaren. Hier hilft nun der World Wide Web-Auftritt des Pharmaunternehmens IMMUNO (Schweiz) AG weiter. Unter der Adresse *http://www.immuno.ch/* sind rund um die Uhr Informationen über Zeckenkrankheiten und Präventionsmassnahmen abrufbar.

Die Internet-Seite enthält sowohl aktuelle Hinweise zur Lyme-Borreliose und zur Frühsommer-Meningoenzephalitis (FSME) als auch Karten zur Verbreitung der FSME in der Schweiz und in Europa.

Weitere Auskünfte:
IMMUNO (Schweiz) AG
Dr. Jürg Th. Gasser
Chriesbaumstrasse 2
8604 Volketswil
Tel. 01 908 50 50
Fax. 01 908 50 40
E-Mail: immuno@farner.ch

Eidg. Forstdirektion

Am 10. September 1997 hat der Schweizerische Bundesrat einen forstpolitischen wichtigen Entscheid gefällt. Danach wird per 1.Januar 1998 das Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft (BUWAL) vom Eidg. Departement des Innern (Frau Bundesrätin Ruth Dreifuss) zum Eidg. Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement (EVED) (Bundesrat Moritz Leuenberger) wechseln. In diesem Zusammenhang war auch geprüft worden, ob die Eidg. Forstdirektion neu dem Bundesamt für Landwirtschaft im Eidg. Volkswirtschaftsdepartement (EVD) zugewiesen werden sollte. Die Eidg. Forstdirektion begrüsst den Entscheid, im BUWAL verbleiben zu können. In einer zweiten Phase wird es nun darum gehen, innerhalb des EVED die notwendigen Anpassungen vorzunehmen, um optimale Formen der Zusammenarbeit zu finden.

Eidg. Forstdirektion

VEREINSANGELEGENHEITEN — AFFAIRES DE LA SOCIETE

11e Assemblée annuelle du Groupe de travail «Relations Nord-Sud» de la Société forestière suisse tenue le 31 octobre 1996 à Bienne (Compte-rendu)

Lors de son assemblée, le Groupe de travail «Relations nord-sud» (GRNS) a choisi de discuter de la question de la certification du bois et de la forêt. C'est un problème très actuel dont il importe de débattre entre forestiers. Comment devons-nous participer à ce processus? Est-ce un outil pour l'aménagement durable des forêts sous les tropiques et sous nos latitudes?

Le GRNS avait invité divers orateurs pour présenter le sujet et susciter le débat.

E. Zürcher, de la chaire du bois de l'EPFZ, a introduit le thème en dressant un portrait de la situation actuelle critique des forêts. Sous les tropiques, c'est 1% de la surface qui disparaît chaque année (30 ha à la minute) dans 80% des cas pour des besoins en terre et suite à la pression démographique. Dans les forêts boréales la situation est plus

difficile à estimer, mais certaines forêts sont aussi surexploitées. Suite à la conférence de Rio et à l'essor de l'idée du développement durable (la notion de durabilité est issue de la foresterie, rappelons-le), une pression se manifeste pour exiger une protection efficace des forêts. Mais pour cela, certaines conditions-cadres sont nécessaires (paix, prospérité économique et sociale, marché équitable pour les produits et les prestations, etc.) qui ne sont de loin pas toujours remplies.

La labelisation de la forêt et du bois est apparue comme un moyen pour progresser en direction d'une protection efficace. Le Forest Stewardship Council (FSC)[1], organisation non gouvernementale basée à Oaxaca au Mexique, a élaboré des «principes et critères pour l'aménagement des forêts naturelles». Les exigences formulées dans ce document devraient s'appliquer aux forêts du monde entier, avec des adaptations nationales.

Cette labelisation, pour laquelle une étude de faisabilité s'est faite dans le canton de Soleure, pose aussi certains problèmes. Le pourcentage et la surface minimale de réserves intégrales (difficile à atteindre sur un territoire exigu), le financement de départ (le consommateur sera-t-il prêt à payer un supplément pour le respect de certains critères écologiques et éthiques), le cas des produits composés (comment certifier): autant de questions loin d'être résolues. La participation des milieux forestiers à cette labelisation est nécessaire, mais le dialogue entre les environnementalistes et les forestiers n'est pas toujours facile.

C. Elliott, du WWF a ensuite parlé de la distinction à faire entre la certification de la forêt qui correspond à un audit de la gestion forestière et la certification du bois qui atteste de l'origine du produit et de sa qualité industrielle. Il a rappelé que le mouvement de certification est issu de la frustration des ONG confrontées à l'inefficacité des mesures de protection de l'environnement et des forêts tropicales en particulier. La certification est un instrument volontaire de l'économie de marché. Il doit avoir des effets incitatifs sur les producteurs, le marché et les gouvernements. Pour cela, il faut que les critères soient clairs, applicables à toutes les forêts et reconnus par les pays producteurs et consommateurs. La vérification doit se faire de manière indépendante et le processus de certification doit être transparent.

Citant l'exemple de l'Indonésie, le conférencier a expliqué qu'un dialogue s'était instauré entre organisations de protection de l'environnement d'une part, gouvernement et producteurs d'autre part.

U. Amstutz de l'EFAS a présenté la situation de la certification en Suisse. L'économie forestière n'a pas su à ce jour vendre sa gestion durable des forêts (le certificat d'origine «bois suisse» p. ex. n'a rencontré que peu d'écho), bien qu'elle travaille depuis longtemps déjà selon le principe du rendement soutenu. Une certification transparente fondée sur des critères internationaux uniformes crédibles renforcerait certainement la position du bois suisse sur le marché.

J. Combe a donné finalement son point de vie de praticien sur la nécessité d'une certification, en montrant les gros doutes soulevés par la voie choisie actuellement. (Son intervention est reprise intégralement dans le Journal forestier suisse du mois de février 1997).

Les participants au séminaire ont ensuite discuté en groupes de travail de trois thèmes représentés par les questions suivantes:

1. Une synthèse entre «forêt+bois» et «environnement» est-elle possible ou souhaitable?
2. Est-il possible ou souhaitable d'avoir un même niveau de standards entre divers pays? Quel est l'apport d'une déclaration d'origine en complément à une certification pour une gestion durable? Si la Suisse est un pays «certifié», qu'est-ce que cela signifie pour nos relations avec les pays tropicaux?
3. Y a-t-il conflits ou synergies possibles entre une certification volontaire et la politique «forêt + bois» officielle? Comment indemniser équitablement les autres fonctions des forêts certifiées?

La discussion fut bien sûr trop courte et n'a pas encore permis d'aboutir à une synthèse. Néanmoins, le processus de certification est en marche. Au niveau mondial, le FSC annonce par exemple en mars 1997 la certification de 2,91 millions d'ha de forêts dans 16 pays! Mais sa manière d'agir n'est pas toujours acceptée et suscite aussi de vives réactions de la part des forestiers (p. ex. en Belgique, dans l'affaire de la certification de 60'000 ha de forêts wallonnes); par ailleurs le FSC n'a pas le monopole de la certification face à ISO14000.

Les forestiers se doivent d'agir pour ne pas se faire imposer un processus auquel ils n'adhèreront pas. La certification c'est aussi, surtout notre affaire! Le débat est loin d'être clos et il s'agit d'une part de poursuivre le dialogue, mais aussi d'avancer dans ce processus, pour éviter que la concurrence ne supplante le bois.

Par ce séminaire, le GRNS désirait apporter sa contribution à la discussion de ce thème. A chacun de poursuivre la réflexion et de s'engager pour faire avancer ce processus. *Philippe Poget*

[1]Organisation non gouvernementale fondée par un groupement d'associations environnementales, économiques et humanitaires / sociales.